

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (23)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Michaël LEMMENS (6)

**DEL2025-55 Convention d'Occupation Temporaire du domaine privé de places de covoiturage
– Parking Bricomarché à Trosly-Breuil**

Rapporteur : Monsieur Renaud BOURGEOIS

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO) est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 10 mai 2021. A ce titre, elle établit chaque année, un plan d'actions en faveur de la mobilité douce sur son territoire.

La feuille de route « Mobilité » 2025 de la CCLO prévoit l'encadrement et le développement de la pratique du covoiturage comme moyen de mobilité durable.

La création de parkings exclusivement dédiés à la pratique du covoiturage aurait un impact financier et environnemental non négligeable pour notre collectivité aussi, l'intercommunalité a souhaité étudier l'utilisation d'infrastructures publiques ou privées existantes et non saturées à proximité de la Route Nationale 31 sur l'axe Soissons-Compiègne.

Dans ce contexte et étant donné que les zones commerciales sont plutôt bien adaptées à cette pratique de covoiturage, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise s'est mise en relation avec des gérants de magasin afin de leur soumettre le projet de développement d'une zone de covoiturage sur leur parking. Cette solution offre l'avantage de développer rapidement de nouvelles aires de covoiturage à moindre frais. Assez souvent, les parkings privés commerciaux ont été dimensionnés par rapport à l'affluence du samedi et offrent donc des espaces disponibles pour le covoiturage pendulaire. De plus, le développement de zone de covoiturage sur un parking privé existant permet aux commerçants d'encadrer la pratique de covoiturage sur leurs parkings et peut également engendrer un potentiel de clientèle supplémentaire pour les commerces de la zone.

Face à ces constats, Monsieur Nicolas FRANCOIS, dirigeant de la SAS SYBRILAU, autorise, à titre gracieux, de réserver 5 places de stationnement de son parking BRICOMARCHE pour un usage exclusif de covoiturage. En conséquence de quoi, une convention d'occupation temporaire est proposée à l'approbation des membres de la commission. Ce contrat vise à autoriser l'intercommunalité à utiliser 5 places de stationnement du domaine privé à des fins de service public et plus précisément pour promouvoir la pratique du covoiturage.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et son article L3132-1 relatif au covoiturage,

Vu la délibération DEL2021-01 en date du 27 janvier 2021 portant sur le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise sur son ressort territorial en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM),

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2021 portant modification des statuts de la CC des Lisières de l'Oise en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial,

Considérant la validation de la feuille de route « Mobilité » lors de la commission du 6 février 2025,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de délibérer en faveur de la mise en place d'une zone de covoiturage sur le parking de l'enseigne « Bricomarché » à Trosly-Breuil,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** la Convention d'Occupation Temporaire du domaine privé de places de covoiturage sur le parking Bricomarché à Trosly-Breuil,
- **Autorisé** le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	23
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÓZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 juin 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

